

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 24 juin 2025

N° VA_DEL2025_101

Objet : Adhésion à l'association des Conservatoires de France

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Jean PERLEIN, Nathalie PICQUOT, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

L'adhésion de la Ville de Villeneuve d'Ascq aux Conservatoires de France constitue un levier important pour le rayonnement de son école municipale de musique et de danse.

Depuis sa création en 1989, l'association Conservatoires de France s'est donné pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique.

Elle permet de bénéficier d'un réseau national de structures engagées dans l'enseignement artistique, facilitant les échanges et l'accompagnement pédagogique.

Cette démarche renforce également la visibilité de la politique culturelle de la ville en affirmant son engagement en faveur de l'accès à la musique pour tous.

Le montant de l'adhésion est établi en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, selon un système de tranches. Pour Villeneuve d'Ascq, la cotisation s'élève à 179 euros par an.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 4 juin 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver l'adhésion de l'école de musique municipale à l'association des Conservatoires de France

Imputation comptable : 6281 311 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.2 Ecole de musique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 juin 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250624-211980-DE-1-1

Date AR Préfecture : vendredi 27 juin 2025